

« SANTÉ, SOCIAL, SOLIDARITÉ » / Covid-19

Note Flash Info

07/04/2020

1. FOND UNIQUE DE SOLIDARITÉ (FUS) du Conseil départemental du Val de Marne

→ Mesures prises pour la période du 03 avril au 23 mai 2020 : Familles aux minimas sociaux, familles hébergées, personnes isolées et couples sans enfant.

Cf. Mail du 03/04 Me Catherine GUITTEAUD, cheffe de service des aides financières et solidarité : catherine.guitteaud@valdemarne.fr

La situation de confinement adoptée dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus est un facteur déstabilisant pour les populations en difficulté. L'exécutif propose donc les évolutions que voici du règlement du Fonds Unique de Solidarité à compter du 03 avril et jusqu'au 23 mai.

Pour les familles aux minimas sociaux. Il convient de porter le **reste à vivre maximum** par personne pour bénéficier d'une aide au quotidien à **240 euros par mois** par personne, soit 8 euros par jour et par personne.

Pour permettre aux familles hébergées de bénéficier d'une aide au quotidien, il convient de porter **le forfait hébergement à 350 euros** pour une personne seule.

Pour les familles avec enfants mineurs. Il convient de prendre en charge partiellement les frais d'alimentation des enfants en l'absence des cantines. Ces frais sont différents selon l'hébergement des familles :

Pour les familles hébergées à l'hôtel, il est proposé d'**augmenter de 100€ de plus par enfant à charge**. En effet, en l'absence de cuisine dans la majorité des hôtels, ses familles doivent se tourner vers des plats préparés qui sont plus coûteux,

Pour les autres familles, il est proposé une aide supplémentaire de 50 € pour couvrir les frais alimentaires.

Pour les personnes isolées et couple sans enfant (notamment pour les jeunes). Pour ces ménages, il existe un plafond annuel à 300 Euros d'aides au titre des aides au quotidien. Il est proposé de suspendre pour la durée du confinement le plafonnement annuel de 300 euros et de leur permettre à titre dérogatoire d'avoir accès en supplément à :

- **Une aide de 100 euros par mois pour les personnes isolées,**
- **Une aide 50 euros par mois pour les couples**

Cela leur permettra en cas d'urgence alimentaire de pouvoir de nouveau bénéficier d'une aide au quotidien. Les plafonds seront réinstaurés à partir du 23 mai.

Tous les cadres du SAFIS restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

2. Coordination « Action contre la Faim » : distribution, kit hygiène, soutien psychologique

→ L'association Action contre la faim a créé une coordination pour soutenir les associations, organisations et acteurs qui continuent à intervenir auprès des populations en grande précarité.

La mission France offre un appui pour les distributions alimentaires, de kit d'hygiène et de soutien psychologique mais aussi des conseils des gestes barrières en différentes langues et en images.

Lien pour le drive que l'équipe d'ACF et les différents partenaires ont constitué :

https://drive.google.com/drive/folders/1jVvNHLwkH2krx5sjGYooeK_WRH6XR-T?usp=sharing

(Merci à Me TAFFORIN-LAPORTE, sage femme et coordinatrice du réseau périnatalité du 94)

3. Equipes mobiles COVID-19 pour les personnes malades sans abri – Mesures ARS IDF

→ L'ARS envisage la mise en place d'équipe mobile COVID19 dans chaque département composée de médecin/infirmier pour prendre en charge les sans abri qui aurait été signalés par le 15.

Si test positif et sdf, orientation sur un centre d'hébergement dédié.

L'accès à ces centres se fera sur diagnostic médical confirmé (par PCR ou par le tableau clinique lorsque 3 personnes de la même collectivité d'hébergement sont confirmées biologiquement) ; le médecin ayant posé le diagnostic rédige un certificat accessible ici qu'il transmet à l'adresse ars-idf-covid-precarite@ars.sante.fr.

4. Centres de Consultations Ambulatoires (CCA) COVID-19 en Val de Marne

→ Fichier répertoriant les structures d'exercice collectif prenant en charge les patients suspects COVID19 et les centres dédiés COVID19 en fonctionnement dans le Val-de-Marne (6 avril 2020).

Contact : Samira HAFID, assistante au Département Offre de Soins, Délégation Départementale du Val-de-Marne.
samira.hafid@ars.sante.fr

→ Doctrine de référence ARS IDF :

https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2020-03/022_ARSIDF-CRAPS_2020-03-31_Centres_Ambulatoires_Dedies_V2.pdf

→ PJ fichier Excel

5. EHPAD et Covid-19 Doctrine ARS IDF : Prise en charge des personnes âgées en EHPAD

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2020-04/Covid19-Prise-en-charge-PA-EHPAD-48-%20Recommendations-ARSIDF.pdf>

Autres informations détaillées : organisation des astreintes gériatriques, gestion des décès etc.

6. COVIDOM, l'application de suivi quotidien : Flyer pour les patients – AP-HP Paris

→ Pour les personnes dont le médecin a évoqué ou a confirmé une infection par le COVID-19 et que cette prise en charge ne nécessite pas d'hospitalisation

Fiche info patient pour la mise en place de « Covidom », plateforme de suivi à domicile de patients Covid + ou suspects Covid. → PJ fichier

7. Confinement, santé mentale et pédopsychiatrie : Fiches pratiques pour les familles

→ Fiches et informations proposées par le site INOVAND – Hôpital Robert Debré

Exemples : Gérer les traitements psychiatriques de mon enfant durant le confinement, Mes enfants se bagarrent toute la journée durant le confinement ! Confinement: Accompagner mon enfant avec déficit intellectuel ou difficultés de compréhension. [https://www.pedpsydebre.org/fiches-pratiques-pour-les-familles](https://www.pedopsydebre.org/fiches-pratiques-pour-les-familles)

(Merci à Me Anne-Laure MORTREUX, chargée de projets Santé Citoyenneté, Direction Cohésion Territoriale GPSEA)

→ Comment gérer l'anxiété de son enfant à la maison ou comment aider votre enfant anxieux face au coronavirus ? Hôpital Robert Debré, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

→ PJ fichier

8. Prise en charge adultes et enfants à domicile : Arbre décisionnel et recommandations Covid-19

Site de l'URPS Ile de France

<https://www.urps-med-idf.org/coronavirus-14-mars/>

<https://www.urps-med-idf.org/wp-content/uploads/2020/03/arbre-decisionnel-enfant-covid-21mars2020-urps-ars-idf.pdf>

9. Communiqué de presse de la FCPTS* : Pour que le 115 décroche !

*Fédération des communautés professionnelles territoriales de santé

Le titre du communiqué de presse est suffisamment explicite.

→ PJ fichier

10. COVID-19: Quelle stabilité du virus dans notre environnement ?

→ Article disponible en ligne sur santé log (étude *The Lancet Microbe*)

<https://www.santelog.com/actualites/covid-19-quelle-stabilite-du-virus-dans-notre-environnement>